

Contrat de déneigement octroyé le 16 février 2025 : Mise au point

Léry, le 10 avril 2025 – À la suite du désistement du fournisseur en entretien hivernal lors de la tempête de neige du 16 février dernier, la Ville de Léry tient à effectuer une mise au point quant au contracteur dépêché en remplacement pour poursuivre le déblaiement des rues et des chemins de la Ville.

Le 7 avril dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis à la Ville, un courriel l'informant que l'entreprise 9403-0749 Québec Inc. figure maintenant au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ce qui n'était pas le cas lors de l'octroi du mandat le 16 février.

Mentionnons que l'administration a fait des pieds et des mains pour trouver un fournisseur apte à intervenir en toute urgence. En l'espace de trois heures, elle mandatait l'entreprise 9403-0749 Québec Inc., après s'être assurée que ce dernier ne figurait pas sur le RENA de l'Autorité des marchés publics (AMP). À ce moment, ce fournisseur n'en faisait pas partie.

Le mandat de l'entreprise se terminera le 15 mai prochain, conformément au contrat signé entre les deux parties, le tout respectant les obligations de l'AMP.

La Ville de Léry, dans un souci d'intégrité et de saine gestion, a à cœur de bien vérifier les antécédents des fournisseurs avant de conclure une entente avec eux. C'est ce qu'elle a fait à ce moment, et c'est ce qu'elle continuera toujours de faire.

- 30 -

Source et renseignements :

Chloé Beaudoin-Lejour

Responsable des loisirs des sports et de la vie communautaire
et coordonnatrice des communications
450 692-6861, poste 230 | cblejour@lery.ca